

Grille de Cotisation 2026

En adhérent au syndicat France générosités, les membres doivent régler une cotisation pour France générosités ainsi qu'une contribution à son fonds de dotation l'Institut pour le Développement des Générosités et une contribution à l'Ecole de la générosité.

France générosités (FG)

N°SIRET: 49791837500047

France générosités est le syndicat français des associations et fondations qui font appel à la générosité du public. France générosités valorise le secteur, défend les intérêts de ses membres et soutient le développement de la générosité.

De façon concrète, France générosités :

- Représente le secteur auprès des pouvoirs publics, des médias et des partenaires privés.
- Informe et forme les publics concernés sur les aspects juridiques et fiscaux de la collecte.
- Assure un travail de veille, d'expertise et d'information.
- Accompagne et soutient ses adhérents dans leur stratégie de collecte.
- Réalise des études marketing et juridiques.
- Mutualise certains services.

Appel des cotisations FG: En janvier

L'Institut pour le Développement des Générosités (IDG)

N°SIRET: 51916735700010

L'Institut pour le Développement des Générosités a été créé à l'initiative des membres de France générosités pour promouvoir la générosité et la culture du don en France.

La contribution à cet Institut permet de financer chaque année toutes les actions de sensibilisation, de développement et de promotion de la générosité. Dans le cadre du nouveau plan stratégique 2023-2028 voté à l'unanimité lors de la dernière Assemblée générale, l'IDG poursuivra ses actions tournées vers le grand public en confortant notamment la plateforme de référence infodon.fr; en développement d'un dispositif d'engagement des membres et en développement de l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes.

L'Ecole de la générosité (EDG)

N°SIRET: 791 094 261 00033

Afin de répondre à cet objectif de développement de l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes, France générosités accompagne le déploiement de L'Ecole de la générosité, association qui a pour objet

Grille de cotisation 2025



de sensibiliser les citoyens, et en particulier les jeunes en milieu scolaire, à la générosité et à l'action philanthropique. Pour soutenir ce projet, la levée d'une contribution supplémentaire à l'Institut du développement des générosités pour contribuer au financement de l'Ecole a été mise en place en 2024.

Appel à contribution à l'IDG et à l'Ecole de la générosité : première semaine de juillet

Grille des cotisations 2026

Montant des ressources privées	Cotisation FG Montant (en €) * (Facturation janvier)	Contribution IDG Montant (en €) ** (Facturation juillet)	Contribution EDG (Facturation juillet)	Total annuelles
Jusqu'à 1 M€	690,34 €	345,17€	200,00 €	1 235,51 €
Entre 1 et 2 M€	1 129,18 €	564,59€	200,00€	1 893,77 €
Entre 2 et 4 M€	1 881,16 €	940,58€	200,00 €	3 021,73 €
Entre 4 et 8 M€	2 757,64 €	1 378,82 €	750,00 €	4 886,46 €
Entre 8 et 16 M€	5 014,78 €	2 507,39 €	750,00 €	8 272,17 €
Entre 16 et 32 M€	6 770,19 €	3 385,09 €	750,00 €	10 905,28 €
Entre 32 et 64 M€	9 403,32 €	4 701,66 €	2 000,00 €	16 104,98 €
Entre 64 et 100 M€	10 635,04 €	5 317,52 €	2 000,00 €	17 952,56 €
Supérieur à 100M€	12 536,93 €	6 268,47 €	2 000,00 €	20 805,40 €

^{*} Montant des ressources privées année N-2 : produits issus de la générosité du public et autres fonds privés. (Article 24 des Statuts et Article 8 du Règlement Intérieur)

Grille des cotisations 2025 2 / 2

^{**} Montant correspondant à 50% de la cotisation France générosités.